

→ Message

30016089 545261464265 545

SARL MEME DU QUERCY
VALROUFIE
D 820
46090 BELLEFONT LA RAUZE

→ Contacts

- Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr
- Service Clients**
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
- Dépannage 24h/24**
05 81 91 35 07
- TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX
- Accueil**
1 chemin de l'Oustalet 46800 MONTCUQ
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 17h

Votre facture du 20 janvier 2026

Compteur d'eau relevé le 05 août 2025

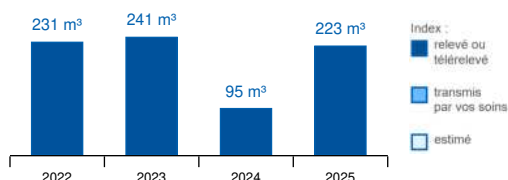
Votre consommation est de 223 m³

Montant prélevé le 19 février 2026 : 293,69 €

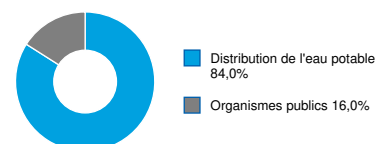
	€TTC
Distribution de l'eau potable	536,73
SMAEP DE FRANCOULES	
Organismes publics	101,96
Total facture	638,69
Mensualités déjà prélevées	-345,00
Montant à prélever	293,69

détail au verso

Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture



Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 19 février 2026 sur votre compte numéro XXXXX479980.

Vous trouverez ci-contre votre nouveau calendrier de prélèvements. Ces sommes seront déduites de votre prochaine facture. Vous pouvez ajuster le jour et le montant de vos prélèvements depuis votre espace client, rubrique "Mes paiements".

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : S-3-0050607501-002447633-01

Date(s) de prélèvement	Montant(s)
05/03/2026	64,00 €
03/04/2026	64,00 €
05/05/2026	64,00 €
05/06/2026	64,00 €
03/07/2026	64,00 €
05/08/2026	64,00 €
04/09/2026	64,00 €
05/10/2026	64,00 €
05/11/2026	64,00 €
04/12/2026	64,00 €
Total	640,00 €

Adresse desservie : SNACK VALROUFIE		Consommation 223 m³	Compteur 076787	Diamètre 015 mm	Ancien relevé 14/08/2024 1850	Nouveau relevé 05/08/2025 2073	Information	
Votre facture en détail								
► Distribution de l'eau potable		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
						508,75		536,73
Abonnement						133,44		140,78
Part Syndicale		2e semestre 2025				39,12	5,50	
		1er semestre 2026				39,12	5,50	
Part SAUR		2e semestre 2025				26,99	5,50	
		1er semestre 2026				28,21	5,50	
Consommation						375,31		395,95
Part Syndicale		Année 2025		223	0,6453	143,90	5,50	
Part SAUR		Année 2025		223	1,0377	231,41	5,50	
► Organismes publics						96,65		101,96
Consommation						96,65		101,96
Conso. eau potable (agence de l'eau)		Année 2025		223	0,3200	71,36	5,50	
Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)		Année 2025		223	0,1134	25,29	5,50	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,23 € / m3 soit 0,00223 € / litre		HT exonéré de TVA : 0,00 € HT soumis à TVA : 605,40 €		TVA 5,50 % : 33,29 € TVA sur les débits : 33,29 €		Total facture TTC : 638,69 €		

➔ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

➔ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rgpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurclient.fr.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.